



CDK 18

Comité du Cher de Karaté et Disciplines Associées

Assemblée générale ordinaire du 09/12/2017

Compte-rendu

Clubs présents :

- ✓ Fudo Shin Karaté Do
- ✓ Vierzon Shotokan Karaté
- ✓ Karaté Club Fussy UJB
- ✓ Cercle Budo Bourges Karaté
- ✓ Kimé Club de Bourges
- ✓ Club Sportif et Artistique EMB
- ✓ Karaté en Terres Vives
- ✓ Karaté Do Club de Bourges
- ✓ Krav Maga Global 18
- ✓ Body Karaté St Amand Montrond

Clubs absents :

- ✓ KC Savigny en Sancerre
- ✓ Karaté Club Vierzonnais
- ✓ Budo Club St Doulichard
- ✓ Karaté Do Shotokan St Satur
- ✓ Karaté Do Bellevillois
- ✓ CKJJ
- ✓ SC St Amand
- ✓ USF SKC St Flo.
- ✓ SS Mehunois
- ✓ CK Chapellois
- ✓ Karaté Do Nérondes
- ✓ KC Beffes

Membres du CD présents :

AKRAM Najib, BERGER Thierry, BOUCHAIB Patrick, FORBEAU Michel, MURAT Béatrice, ROPERO Thibaud, AUMEUNIER Stéphane, GILLET Jérémy, DE MALLEVOUE Sophie, PIJAT Olivier, NORGIEUX Hélène.

Membres du CD excusés :

GILLET Gladys, BOUCHAIB Aline, BONNIN Jacky, BERNAL Jean-Michel, ALAOUI Yacine, PANDORE Théodore, DELAUNAY Luc.

17h30 : Accueil et Emargement des Clubs et invités

17h45 : Ordre du jour

- Approbation du PV de l'AG du 26/11/2016
- Rapport moral du président
- Rapports des commissions
- Bilan de l'exercice comptable 2016-2017
- Questions diverses

Constatant que l'assemblée est valablement constituée et donc pouvant délibérer, le président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Assemblée Générale du 26/11/2016

Le PV de l'A-G du 26 Nov. 2016, préalablement adressé aux membres de l'assemblée, a été approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du président

Le président donne lecture du rapport moral.

Rapport des commissions

Lecture des rapports de commission par les responsables respectifs. (commissions sportive, technique, arbitrage, communication et juridique)

Rapport financier

La trésorière donne ensuite lecture du rapport financier et du budget prévisionnel.

Ces comptes de résultat ont été vérifiés et attestés de leur cohérence par Mme DIQUELOU, trésorière de la Ligue Régionale CVL.

A l'issue de la présentation, le président a mis aux voix l'ensemble des rapports ; ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité.

Tous ces rapports adoptés seront accessibles sur le site du comité.

Questions diverses

Les échanges ont porté principalement sur l'arbitrage.

Une première interrogation : à quel niveau peut-on considérer qu'un stagiaire est opérationnel ? → cela dépend du profil et de l'investissement du stagiaire ; souvent le profil est celui d'un compétiteur.

Il est rappelé que l'école d'arbitrage concerne toutes les disciplines.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- 1/3 à la charge du comité
- 1/3 à la charge du club
- 1/3 à la charge du candidat

Une session de formation comporte 4 modules avec la réalisation d'au moins 2 stages en compétition au titre du bénévolat. A l'issue de la formation, le diplôme est délivré par la Ligue et non par la commission d'arbitrage.

A l'avenir, nous souhaiterions que chaque club puisse se prévaloir d'un arbitre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

M. AKRAM N.,
Président

Mme H. NORGEUX,
Secrétaire de séance